



AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC, est par la présente, donnée par la soussignée, que lors de la séance qui se tiendra le 7 juillet 2025, à partir de 19 h, en son lieu habituel situé au 155, route 143, à Ulverton, le conseil municipal de la Municipalité d'Ulverton prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE (25-DM-03) – 941, CHEMIN GEE – LOT 3 511 514

Nature et effets : Une demande de dérogation mineure a été déposée afin d'autoriser une hauteur de bâtiment accessoire supérieure à la norme établie par le règlement de zonage n° 389-2006.

Cette demande concerne la hauteur d'une remise à 5,8 mètres, alors que la réglementation stipule que la hauteur d'un bâtiment accessoire utilisé à des fins résidentielles ne doit pas dépasser la hauteur du bâtiment principal si celui-ci est de moins de 6 mètres. La hauteur du bâtiment principal est de 3,7 mètres.

Identification du lot concerné : Lot numéro 3 511 514

Toute personne intéressée peut se présenter à cette séance afin de se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

DONNÉ À ULVERTON, ce 16^e jour du mois de juin 2025.

Vicki Turgeon,
Directrice générale & greffière-trésorière